BULLETIN MUNICIPAL

DANS CE NUMÉRO:

Vie Municipale

Edito de Mr le Maire

Commune

Etat Civil

Vie Locale

L'actualité locale en résumé

Travaux sur les cours d'eau de la Biesme et 3 de Beauchamp

Parc de Fallia et Annexe de la mairie

Retour sur l'inauguration officielle

Fiche associative

- L'association de Chasse de Les **Islettes**
- Chasse et Randon-

Nouveaux Travaux et Projets

- FAS mise aux
- normes Parc Photovoltaïque

6

Concours des Maisons fleuris 2022

Pavillons OPH Meuse

- Pavillons rénovés de l'OPH Meuse à la location

Fêtes et manifestations

Agenda fin d'année 8

A Savoir

Agence postale et déchetterie

Numéros utiles



Les Islettes

C'est l'IDÉALE!

NOVEMBRE 2022 — N°07

Edito du Maire

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens.

En cette période incertaine, je suis heureux que notre commune ait pu maintenir l'ensemble des différents événements prévus, qu'ils soient culturels, festifs, populaires. Cela nous a permis de retrouver des temps d'échanges et de convivialité. Nous avons pu maintenir l'inauguration du Jardin de Fallia et de l'annexe de la Mairie le vendredi 9 septembre. C'est un moment privilégié et marquant dans la vie d'une commune. Votre présence nombreuse nous a prouvé tout l'intérêt que vous y apportez, cette cérémonie fut une belle réussite collective. L'actualité mondiale tumultueuse reste très inquiétante. Comme tout un chacun, nous nous retrouvons confrontés à la crise énergétique. Il nous faut, autant que possible, prendre la mesure des conséquences sur

nos vies, sur notre pouvoir d'achat, sur l'organisation des services publics. Nous devons nous adapter à ce nouveau contexte qui risque de durer. Économiser et réduire la consommation est important à la fois écologiquement et collectivement, pour éviter les risques de coupure et aussi, tout simplement, pour des questions budgétaires. Au niveau municipal, je peux vous assurer que la rigueur est de mise et nous travaillons afin de réduire nos dépenses inhérentes à l'énergie.

Nous renforçons les efforts pour éviter de trop chauffer les bâtiments et respecter les recommandations nationales. Le travail, à long et court terme, sur l'isolation et la réduction de la consommation doit se poursuivre; nous tirons aujourd'hui, en partie, les bénéfices des investissements réalisés depuis déjà quelques années. Ils nous évitent des dérives

financières abyssales, mais l'impact sur notre budget de fonctionnement risque de nous obliger à orienter différemment nos investissements. Notre volonté reste de maintenir le cap, en nous adaptant à cette crise que nous subissons.

Gardons un brin d'optimisme et pensons à ces différents évènements joyeux et festifs qui nous attendent en cette fin

Je tiens à nouveau à remercier toutes les associations de la commune, et bien évidemment l'ensemble des bénévoles, sans qui rien ne pourrait se réaliser sur notre territoire.

Nous aurons bien des occasions de nous recroiser.

Je m'en réjouis!

Bien à vous. Ludovic Pochon

COMMUNE DES ISLETTES

« Les Islettes, c'est L'IDÉALE »

Bulletin municipal - Commune de

Les Islettes - Meuse 37 rue Jules Bancelin 55120 LES ISLETTES

Chargé de communication

Thibaut MOURLET

Directeur de la Publication Ludovic POCHON

Site Internet: www.lesislettes.fr

Facebook

https://www.facebook.com/lesislettes

Téléphone: Tél: 03 29 88 28 12

ou 03 29 88 38 82

Messagerie: lesislettes@wanadoo.fr Bulletin papier et version numérique en PDF téléchargeable sur le site de la mairie.

ETAT CIVIL

Mariages

GHELFI Dominique VOILLEQUIN Angèle 25 juin 2022

EGGERMONT Cédric LELORAIN Marion 30 juillet 2022

BOISSENET Robin RECCHIA Emeline 22 octobre 2022

Décès

Mme CATRAIN Yvette 21 juin 2022

Mme MANGAS Esperanza 18 juillet 2022

M. HENRY Jean-Paul 31 juillet 2022

Naissance

EGRET Agathe 21 juin 2022





Vie Locale

Rentrée scolaire aux Islettes Effectifs de l'école :

- 4 TPS + 13 PS + 10 MS = classe de 27 élèves pour Alexandra Louis



- 8 GS + 10 CP = classe de 18 élèves pour Isabelle Didier Laurent (complétée le lundi par Amélie Picard)
- II ĆEI + II CMI = classe de 22 élèves pour Thibaut Tinturier
- 13 CE2 + 6 CM2 = classe de 19 élèves pour Mme Garcia (complétée le mardi par Amélie Picard)

Soit un total de 87 élèves.

Le projet de l'école pour toutes les classes sera cette année sur le thème des contes. Toutes les classes vont travailler sur les contes que ce soit en lecture, arts visuels, musique...

Les classes de M. Teinturier et Mme Garcia souhaitent partir en classe découverte (peut-être dans les Vosges) pour une classe nature et sport. Ce serait donc les élèves de CEI-CE2-CMI-CM2.

Fissures, anomalies sur les bâtiments, prévenir la mai-

La grande sécheresse de cet été 2022 a encore fragilisé des bâtiments en raison de la rétraction des couches d'argiles qui s'assèchent.

Vous pouvez contacter la mairie afin d'acter vos constats sur vos biens en vue de constituer un dossier « catastrophe naturelle ». Accompagnez votre courrier de photos et prévenez votre assureur.

Le Comité Consultatif de la Vie Associative des Islettes

Les actions et animations conduites par nos associations locales ont été très nombreuses et de qualité cet été. La municipalité est ravie de constater qu'il y a eu une mutualisation effective des moyens humains et matériels entre les associations du village. Cette démarche est à continuer, un bel exemple du « faire ensemble » qui s'étalera bientôt à toute les associations de la vallée.

Le comité consultatif de la vie associative des Islettes, se réunira en janvier après les fêtes de fin d'année pour évoquer les projets et intentions de chacun pour 2023.

« Ma Fameuse Idée » Deux projets d'associations des Islettes à soutenir!

Deux associations de la commune (La Boule Argonnaise et Pays d'Argonne) ont reçu un avis favorable pour concourir à ma fameuse idée en Meuse. Il s'agit d'une enveloppe financière importante soumise dans le cadre d'un budget participatif proposé par le conseil départemental. Ces deux projets sont consultables sur le site du Département de la Meuse rubrique « Ma Fameuse

L'Eglise des Senades soutenue par la Fondation Stéphane BERN

L'église Saint-Laurent des Senades aux Islettes date de la fin du XIXe siècle. D'extérieur, l'édifice ne présente apparemment pas de désordres. A l'intérieur, l'état est alarmant. Le sol, instable, s'est ainsi affaissé de plusieurs centimètres. Les élévations intérieures sont également dans un état de détérioration avancé : tous les arcs sont déformés et une colonnette a éclaté. De manière générale, l'édifice est couvert de fissures et de lézardes. Pour des raisons de sécurité, l'église est totalement fermée au public et nécessite une restauration urgente. Un Architecte du Patrimoine a ainsi été désigné pour

exécuter la restauration dans les règles de l'art. La commune a procédé à la sécurisation des abords. conformément aux préconisations de l'architecte des bâtiments de France, par l'abattage des arbres dont les racines parvenaient sous la chapelle.



******************* Installation de deux miroirs de sécurité sur la commune

La municipalité a décidé d'installer des miroirs de sécurité dans le virage de la rue de l'étang et au carrefour chemin du Roy et rue Notre-Dame.



La rue des prés en sens unique Une nécessité pour assurer la cohérence sécuritaire des voies de circulation sur ce quartier du village.





Travaux sur les cours d'eau de la Biesme et du Ruisseau de Beauchamp

Dans le cadre du programme de travaux réalisés par le SMAVAS, pour le rétablissement de la continuité écologique de la Biesme et ses affluents, la première phase de travaux concernant la commune est achevée, sur le site du Moulin Mourlet. L'ancien bras de décharge est désormais comblé totalement et la noue constitue la seule partie restante. Une cunette a été marquée dans la parcelle afin de guider l'eau vers la noue en cas de fortes précipitations ou de débordements de la Biesme. Le coût est estimé à 259.652€.

La seconde phase, les travaux de dérasement de l'ouvrage de franchissement du ruisseau de Beauchamp, Chemin de la Noue, a débuté fin septembre, pour un coût de 78.360€. L'accès au chantier est strictement interdit au public, par arrêté municipal, jusqu'à l'installation au printemps d'une passerelle piétonne en attente de livraison

La commune des ISLETTES sera également concernée par deux autres chantiers :

- le démantèlement de l'ancien lavoir des Senades pour un coût de 8.265€.
- le démantèlement du barrage au pont de Biesme avec la création de 7 seuils pour stabiliser le fond et la mise en place d'une réserve incendie avec une citerne souple, entre les rangées d'arbres, pour un coût de 55.490€.





La commune et ses concitoyens font face à des actes d'incivilité et de malveillance. Cette situation est inadmissible et intolérable.

La Mairie est en lien direct avec la gendarmerie afin d'élaborer un plan d'action visant à faire cesser cette situation malaisante.

Inauguration Officielle du

Parc de FALLIA et de l'Annexe de la Mairie



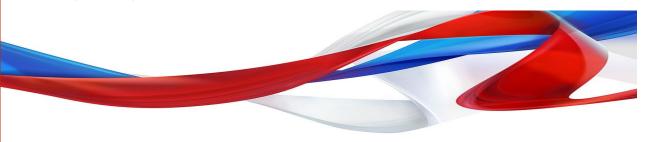


Trois maires et leurs conseillers ont mené à terme ce projet, Messieurs Régis DROUET, José DOMIN-GUEZ et Ludovic POCHON.

Malgré la pluie, une foule d'habitants s'est rassemblée autour des maires et des élus, conseillers municipaux, départementaux et régionaux en présence de Marie Paule TOURTE-TROLUE, Sous Préfète de Verdun.

Celle-ci, en réponse à l'allocution de Ludovic POCHON, a réaffirmé l'attention portée par l'état aux projets locaux.

La salle, pensée comme celle de la Biesme, est destinée à accueillir dans un volume réduit des formations, du coworking, des réunions d'associations et bien d'autres activités compatibles avec sa configuration. Le village doit cette maison à la générosité de Mme TALLOIS qui a légué sa propriété à la commune à la condition d'y accueillir l'ensemble des services de la mairie. Ses vœux ont été respectés dans l'usage qui en a été fait, la Mairie, son Annexe et le Parc de Fallia.







FICHE ASSOCIATION N°04

Association de Chasse de Les Islettes

Historique de l'association

L'association a été créée le 8 octobre 1996 par Monsieur Marcel LATROMPETTE

Nous joindre: Président Monsieur Nicolas LAGRUTTA, Les Islettes.

Calendrier de Chasse - Saison 2022-2023

NOVEMBRE 12/11/2022 -19/11/2022 -26/11/2022 **DECEMBRE** 3/12/2022 -11/12/2022 -17/12/2022-24/12/2022 -31/12/2022 **JANVIER** 7/01/2023 -14/01/2023 -21/01/2023 -29/01/2023 **FEVRIER** 4/02/2023-11/02/2023 -18/02/2023 -25/02/2023



Le partage de l'espace pour une cohabitation sereine entre chasseurs et randonneurs

La saison de chasse 2022/2023 a déjà commencé, chasseurs, promeneurs et ramasseurs de champignons doivent se partager la nature pendant six mois.

Quelques consignes de sécurité.

Les randonneurs et ramasseurs de champignons doivent privilégier les tenues de couleurs vives, voire le port d'un gilet fluo, doivent respecter la signalisation temporaire qui informe des chasses en cours (obligatoire pour les battues), ne doivent pas interférer dans le déroulement de la chasse et doivent tenir leurs chiens en laisse.

Si vous rencontrez un chasseur, prendre contact avec le premier chasseur posté pour connaître le déroulement de la chasse. Si, exceptionnellement, vous devez traverser la zone chassée, regroupez-vous et mettez-vous impérativement du même côté que les chasseurs postés.

Les chasseurs doivent également respecter des règles de sécurité.

Lorsqu'une chasse de gros gibier est en cours, le chasseur balise la zone concernée à l'aide de panneaux destinés à prévenir les autres usagers de la nature.

Au début de chaque journée, au rond comme les chasseurs appellent cet exercice, le Président de Chasse est tenu de rappeler à chacun les règles de sécurité et les consignes de tirs sur cette journée.

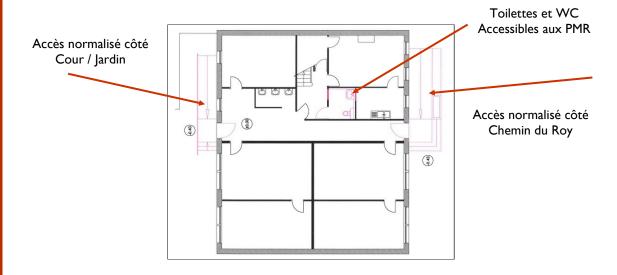
Les chasseurs doivent décharger leur arme lorsqu'ils croisent un randonneur, doivent tenir leurs chiens et doivent respecter les circuits balisés et les chemins ouverts au public.

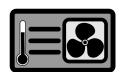
Ne l'oublions pas, en dehors de la période de chasse, beaucoup de chasseurs sont aussi des randonneurs, pratiquer la chasse ou la randonnée, c'est d'abord aimer la nature! Des zones de chasse sont neutralisées les jours de grandes randonnées.

Source consignes de sécurité : Extrait FDC (fédération de chasse) Aube

Nouveaux Travaux et Projets...

Les travaux du bâtiment municipal qui accueille **l'espace atelier du FAS-FAM** du SEISAAM des Islettes sera en chantier prochainement afin de le mettre aux normes « PMR, » Personnes à Mobilité Réduite. Cette adaptation offrira un confort à tous les usagers et sera profitable au développement de leurs activités.





Il est également question de réaliser le **changement des chaudières** pour les bâtiments communaux (église, logements et mairie) dans le cadre d'un plan pluriannuel de travaux. Ces installations sont vieillissantes et particulièrement énergivores au regard des progrès actuels des chaudières modernes.

Le Projet de Centrale photovoltaïque est officiellement lancé. Après un conseil municipal particulièrement long (4 heures) consacré à l'écoute des trois porteurs retenus du projet, le choix a été définitivement fixé par vote pour le projet porté par la société INERSYS VSB qui a été choisie. Il est à noter que ce n'est que le début d'un long parcours administratif avant travaux vers un horizon 2026 si tout va bien.



Concours des Maisons Fleuries 2022



Résultats du 2ème concours communal des maisons fleuries 2022

Le jury a retenu les gagnants de cette 2ème édition des maisons fleuries conformément au règlement. Les résultats sont les suivants :

I/ Maisons/Façades

1er - M. Mme Forcinitti, 33 rue Jules Bancelin2ème - M. Mme Losser, 24 rue Jules Bancelin

3ème - M. Mme Spak, 2 rue du Creuset, les Senades

2) Jardins/Espaces verts

1er - M. Mme Elléringer, 8 rue du Bois Bachin
2ème - M. Mme Pêcheux, 20 rue du Bois Bachin
3ème - M. Mme Pelligrini, 10 rue du Bois Bachin

Des Prix d'encouragement seront également décernés.

Gagnants du concours 2021

Remise des récompenses, des Bons d'achats, lors des vœux du maire en janvier 2023 et félicitations à tous les participants.

Les logements de la Cardine enfin restaurés !



L'OPH de la Meuse a engagé une réhabilitation complète de 18 logements rue de la Cardine : nettoyage des façades, démoussage des toitures, remplacement des menuiseries, réfection des installations électriques et amélioration des équipements sanitaires.

Ce projet intègre également une amélioration énergétique dont la mise au gaz naturel des logements - en collaboration avec GRDF et la commune - à laquelle s'ajoute l'installation de micro-stations pour le traitement des eaux usées, participant ainsi à l'effort écologique et environnemental pour la commune.

La mise en location des logements est ouverte sur le site Internet de l'OPH de la Meuse







Les Fêtes et Manifestations







Novembre 2022

Samedi 26 novembre

Cérémonies de la Sainte Barbe 17h30 Eglise, 18h15 Monument aux Morts 18h45 Vin d'Honneur Salle de la Biesme

Décembre 2022

Samedi 3 décembre

Fête de la St Nicolas par le Comité des Fêtes 15h - Salle de la Biesme

Mercredi 14 décembre

Atelier Informatique pour les Nuls Formation gratuite Salle annexe de la Mairie de 15h - 17h Inscription: Pays d'Argonne 09 53.76.93.64.



Vendredi 16 décembre

Marché de Noël de l'Ecole 16h30-Ecole Michèle DROUET Ecole et AAPE Vallée de la biesme

Dimanche 18 décembre

Marché de Noël chez les Vikings Salle de la Biesme, avec animations, dégustations,,... Information: Pays d'Argonne 09 53.76.93.64.

Janvier 2023

Janvier

Vœux du maire Salle de la Biesme

Agence Postale & Déchetterie, à votre service

Les Islettes

Agence Postale Communale

Du Lundi au vendredi de 9h à 12h



Clermont-en-Argonne

Déchetterie Horaires d'hiver

La déchetterie de Clermont en Araccueillera les usagers aux iours et horaires comme suit :

Mardi: 8h à 12h

Vendredi: 16h30 à 18h30

Samedi: 8h à 12h et de 13h à 17h

umeros utiles

Clermont-en-Argonne

Codecom Argonne-Meuse

17 rue Thiers Tél. 03 29 87 40 12

Maison de Santé Rurale

Secrétariat Médical Tél. 03 29 87 41 12

Association Familles Rurales de Taxi Collignon-Leroy

Clermont-en-Argonne

Tél. 03 29 88 41 67

ILCG Centre Argonne

Coordination gérontologique Tél. 03 29 88 44 88

ADMR Clermont-en-Argonne

Tél. 03 29 88 43 44

Tél. 03 29 88 24 15

Les Islettes

Associations Pays d'Argonne

Espace numérique

Conseillères numériques F.S. Tél. 09 53 76 93 64

Urgences

Urgence médicale : 15 ou 112

Premiers secours: 18 - Police: 17

Violence Femmes info: 39 39

Maltraitance personnes âgées et handi-

capées: 39 77

Allo enfance en Danger: 119 Urgence sociale: 115